



Extrait du procès-verbal

À la Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 18 décembre 2024 à 21 h (autres), et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Daniel Martin, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Marc-André Blain.

Assiste également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Étaient absente la conseillère Lynda Graham.

Il y avait 6 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville.

2024-12-432

DÉCLARATION DE LA VILLE DE SUTTON CONCERNANT LE BUDGET 2025 DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi a déposé un budget annuel pour l'année 2025 de plus de 15 000 000 \$, soit presque l'équivalent du budget de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT la hausse d'environ 3 000 000 \$ du budget total de la MRC de 2024 à 2025, soit une hausse d'environ 17,75 %;

CONSIDÉRANT la hausse d'environ 500 000 \$ des quotes-parts totales des municipalités de la MRC de 2024 à 2025, soit une hausse d'environ 8,75 %;

CONSIDÉRANT la hausse d'environ 75 000 \$ de la quote-part de la Ville de Sutton de 2024 à 2025, soit une hausse d'environ 9,75 %;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation porte la contribution totale annuelle de la Ville de Sutton au budget de fonctionnement de la MRC à 824 887 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation moyenne de la quote-part de la Ville de Sutton a été de 9,7 % au cours des trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation moyenne des quotes-parts totales des municipalités de la MRC a été de 10,07 % au cours des trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Sutton a voté contre l'adoption du budget 2025 de la MRC, comme il l'avait fait en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle d'établissement de la quote-part versée par chaque municipalité pénalise les villes où la RFU est la plus élevée, nonobstant les services réellement rendus;

CONSIDÉRANT QUE la situation budgétaire de la MRC demeurera problématique sans une contribution financière plus significative de la part du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités sont confrontées à des augmentations importantes des coûts d'opération et d'immobilisations, à des exigences de plus en plus grandes des contribuables et des résidents, et à peu de sources de financement autres que les taxes foncières;

Sur la proposition de Robert Benoît

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

Extrait du procès-verbal

À la Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 18 décembre 2024 à 21 h (autres), et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Daniel Martin, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Marc-André Blain.

Assiste également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Étaient absente la conseillère Lynda Graham.

Il y avait 6 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville.

QUE le conseil de la Ville de Sutton entérine et confirme la position exprimée par le maire de Sutton lors du conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi du 27 novembre 2024; ce dernier ayant voté contre l'approbation du budget 2025 de la MRC.

QUE le conseil de la Ville de Sutton mandate son administration pour étudier des scénarios de prise en charge de certaines activités dévolues à la MRC, telle l'évaluation foncière.

QUE le conseil de la Ville de Sutton demande à la MRC d'entamer une réflexion sur le mode de partage et les critères établissant les quotes-parts, laquelle réflexion devra impliquer les directeurs généraux des diverses municipalités.

QUE les observations de la Ville de Sutton sur la problématique budgétaire de la MRC ainsi que la présente résolution soient envoyées aux personnes suivantes :

- la ministre des Affaires municipales du Québec;
- la députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air du Québec;
- le préfet de la MRC Brome-Missisquoi;
- les mairesses et maires des municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme

Donné à Sutton, Québec

Ce 19^{ième} jour du mois de December 2024



Jonathan Fortin, LL.B., OMA, avocat

Directeur général adjoint | Greffier et directeur des affaires juridiques